Udaf de la loire

Union Départementale des Associations Familiales

# Lettre des Représentants

N°11 décembre 2009

ACTU p. 1

ZOOM p. 3

JE, TU, IL REPRESENTE p. 5

Photo : Romy VERDUN

## Les voeux du Président

Avec cette année 2009 se termine ma première année de présidence de l'UDAF de la Loire.
Une année passée à mieux connaître l'action familiale menée par vous, les représentants, mais aussi par les associations et par tous les salariés, au service de nos missions auprès des familles.
Dans les temps incertains que nous traversons, il nous faut rester mobilisés pour que la famille soit une cellule vitale de la société, meilleur rempart contre la précarité.
En cette période de Noël, temps d'Espérance, je vous souhaite une très bonne année 2010.

Votre Président,
Jérôme TARDY

Union
Départementale des
Associations
Familiales

ACTU

# Naissance d'une famille gouvernante dans la Loire !

*Deux ans, pratiquement, après la création de l'association Relais Familial Loire, le projet familles gouvernantes de la Loire voit le jour en accueillant 3 locataires dans l'appartement de Saint Chamond. Gros plan sur ce nouveau mode d'hébergement dans la Loire ...*

## Familles gouvernantes, mode d'emploi ...

« L'idée, fondée sur un principe de solidarité, est de faire partager à cinq personnes, un appartement, à proximité immédiate d'une «gouvernante» volontaire chargée d'organiser et de gérer leur vie quotidienne. Ces personnes isolées souffrent de divers handicaps ou pathologies psychiques et disposent de faibles ressources. Cet environnement à dimension familiale redonne un sens à leur existence.»*

## Naissance d'une famille gouvernante dans la Loire !

Inspirée des dispositifs mis en place dans les Bouches du Rhône et dans la Marne, Relais Familial Loire a obtenu le soutien du Conseil Général 42 et celui de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Grâce à l'OPAC et au CCAS, RFL a ouvert les portes de son premier appartement en plein centre ville de Saint Chamond.
Deux gouvernantes ont été recrutées au sein de l'Association Départementale d'Aide Familiale A Domicile (ADAFAD) et la coordinatrice de cette grande «maison» a été choisie en la personne de Sylvie SUDANO, déléguée à la tutelle au sein de l'UDAF.
Depuis le mois de octobre, cette «famille gouvernante» est composée de 3 colocataires.

Photo : Romy VERDUN

* Source : François FONDARD, Préambule guide Familles Gouvernantes

# Le pouvoir d'achat des familles ligériennes

*Après «la vie de parent au quotidien», l'UDAF lance sa quatrième étude sur le pouvoir d'achat. Familles, à vous la parole !*

## Le pouvoir d'achat des familles ?

Comment les familles font-elles face à l'évolution des prix ? Comment anticipent-elles ou gèrent-elles les dépenses liées à l'éducation et au soin de santé de l'enfant ? Dans quelle mesure les familles ont recours au crédit à la consommation ? Telles sont les problématiques qui seront traitées dans le nouvel observatoire de l'UDAF : le pouvoir d'achat des familles.

## Familles ligériennes, à vous la parole ...

Issu de l'initiative de 3 membres du Conseil d'Administration : le Président, Hélène LAURENCEAU (CDAFAL), Bernard OSDOIT (FF) et une salariée de l'UDAF, le nouvel observatoire a été envoyé à la mi-octobre à 3000 familles ligériennes ayant au moins un enfant de moins de 25 ans. Les familles ont été choisies de façon totalement aléatoire parmi tout le département de la Loire afin de répondre à un souci de représentativité. L'UDAF attend des réponses de la part des parents jusqu'au 30 novembre 2009.
La diffusion des résultats de l'observatoire est prévue pour le courant du printemps 2010. Affaire à suivre...

# Un nouveau départ pour l'UDAF ...

*En mars 2010, l'UDAF de la Loire ferme la porte de 28 ans d'histoire, place Jacquard, et commence une nouvelle vie, rue Etienne Dolet. Salima BEKHTIAR OUCHEN nous en dit un peu plus ...*

### Salima BEKHTIAR OUCHEN, bonjour, quel est votre rôle au sein de l'UDAF ?

Entrée à l'UDAF en 1988, j'occupe, actuellement, le poste de responsable administrative et financière. Ce service est composé de 10 personnes, qui travaillent quotidiennement sur la comptabilité générale, comme par exemple, le reversement du fond spécial aux associations... Nous gérons aussi la comptabilité des tutelles, le parc informatique et le suivi des infrastructures.
En ce qui concerne notre futur déménagement, j'ai un rôle de supervision et de coordination. Un groupe de travail a été constitué pour que les choses se fassent dans le bon ordre et en bonne intelligence.

### Ce déménagement est un moment fort pour l'UDAF ?

En effet, ce déménagement va engendrer un bouleversement dans la vie udafienne. En terme de superficie, surtout : les locaux, place Jacquard, sont devenus trop exigus. Les salariés vont, enfin, retrouver un confort de travail. Une salle de réunion plus grande avec vidéo-projecteur, ainsi qu'une salle de formation équipée de postes informatiques, seront à disposition de nos associations et représentants.
Après 28 ans passés place Jacquard, ce déménagement tourne une page de l'histoire de l'UDAF.

# 22 années au plus près des familles !

*En février 2010, Monique BERTHET quitte son poste de secrétaire de l'action familiale pour vaquer à de nouveaux horizons ...*

### Monique BERTHET, bonjour, pouvez-vous nous parler un peu de vous ?

Entrée à l'UDAF le 1/02/1988, après plusieurs années consacrées à l'éducation de mes fils, j'assume depuis le secrétariat de l'action familiale de l'UDAF que je vais quitter pour une retraite bien méritée le 28/02/2010.
Le moment est venu pour moi de me consacrer à d'autres choses et de profiter de tout ce temps libre qui m'est donné, pour moi et pour ma famille.

### Qu'est-ce que vous a apporté votre travail durant ces 22 années ?

Ayant eu des engagements dans le monde associatif et, en particulier, administrateur d'un centre social, je me suis très rapidement adaptée au travail de l'UDAF, en collaboration avec le Président et le Directeur de l'époque, auprès desquels j'ai beaucoup appris. J'ai partagé avec les bénévoles des moments forts tout au long de ces années : échanges, conseils, écoute, organisation de manifestations comme l'année internationale de la famille à Andrézieux, le 50ème anniversaire de l'UDAF, les rencontres locales etc...) et des périodes difficiles qui ont créé des liens indéfectibles avec certains, au cours desquelles j'ai continué de privilégier le service aux associations et aux familles.

### Un dernier message ?

Je souhaite que l'action familiale reste au service des associations et des familles qu'elle représente dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.
Je vais céder ma place à une génération pleine d'énergie qui prendra le relais et amènera, j'en suis sûr, un élan nouveau.

Union
Départementale des
Associations
Familiales

de la loire

ZOOM

# Une loi pour décloisonner l'ambulatoire, l'hôpital et le médico-social

*A l'heure des réformes dans notre système de santé, la deuxième édition de notre Forum Régional des Représentants Familiaux, du samedi 3 octobre 2009, a mis à l'honneur la loi «Hôpital, Patients, Santé, Territoires» dite loi «HPST».*
*Patrick VANDENBERGH, secrétaire général de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Rhône Alpes nous a éclairé sur cette loi. En voici les principaux points.*

## Une loi, 4 titres

Issue d'un long processus de concertation, d'échanges et de débats, la loi HPST est un projet d'organisation sanitaire. A terme, elle doit permettre la mise en place d'une offre de soins gradués de qualité, accessible à tous et satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé.
Le texte de loi HPST a été promulgué le 21 juillet 2009.

Photo : Romy VERDUN

## La modernisation des établissements de santé

Renforcer les missions de service public des établissements, alléger leurs contraintes de fonctionnement, favoriser la mise en place de coopérations à l'échelle des territoires ; tels sont les axes principaux du chapitre de la loi concernant la modernisation des établissements de santé.
Le texte met en avant la permanence des soins. Il prévoit que la réalisation des actes effectués dans le cadre des missions de service public soit aux tarifs conventionnés dans tous les établissements publics comme privés.
Les établissements ont désormais l'obligation de publier, chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.
Ce premier titre fixe de manière exhaustive les missions de service public qui devront être garanties au sein de chaque territoire et ceci quel que soit le statut juridique de la structure ou de la personne morale à qui on a confié ces missions.

Dessin réalisé par Cled'12 lors du forum régional des représentants familiaux 2009
Copyright AI UDAF Rhône Alpes

## L'accès pour tous à des soins de qualité ?

C'est en organisant l'offre de soins en fonction des niveaux de recours et des besoins de santé que la loi HPST veut améliorer l'accès à des soins de qualité. Les soins de premier recours dits soins primaires doivent être la clé de voûte de l'accès aux soins hors urgence. Pourtant, aucune définition n'existait de ce que l'on attendait de ce premier recours, la loi HPST cherche à combler ce vide.
La loi définit également le rôle du médecin généraliste de premier recours.
Elle organise la coopération des professionnels libéraux, des structures libérales et hospitalières à travers la constitution de pôles santé.
Ces définitions des rôles de chacun devraient permettre de mieux organiser le parcours du patient et de mieux délimiter les champs d'intervention des différents professionnels et structures de santé.
Des dispositions sont prévues visant à réduire le déficit démographique et les déserts médicaux par des mesures concernant le numerus clausus et la création d'un contrat d'engagement de service public avec les étudiants en médecine.

### Prévention et santé publique

Maladies chroniques et cancers : la prévention de leurs facteurs de risque (alcool, tabac), ainsi que celle de leurs complications et de leurs rechutes, par l'éducation thérapeutique du patient sont les principaux points de ce chapitre. Cependant, ce titre n'a pas pour vocation d'être exhaustif : la révision de la loi de santé publique étant prévue durant l'année 2010 ou 2011.

### L'organisation territoriale du système de santé

Agence Régionale de Santé : la création des ARS est, sans doute, le plus gros «morceau» de cette loi.
Cette nouvelle organisation marque la volonté de renforcer la présence de l'Etat sur les territoires, puisque le directeur de l'ARS est nommé par le Conseil des ministres et le présidence du conseil de surveillance de l'agence est assuré par le Préfet de région.
Cette réforme veut aussi renforcer le niveau régional comme lieu de pilotage des politiques publiques.

Source :
Intervention Patrick VANDENBERGH du 3/10/2009,
Bloc Notes Santé N° 94-95-96, septembre 2009

## Loi HPST : qu'en pense notre représentant familial ?

*Loi complexe, loi controversée, loi modifiée ... la loi HPST a fait et fera couler encore beaucoup d'encre. Mais quelle est la position de l'UDAF dans tout cela ? Nous nous sommes rapprochés de notre représentant CPAM pour connaître sa position.*

### Michel MARCON, bonjour, vous êtes représentant CPAM, pouvez-vous nous expliciter votre rôle ?

Défendre les familles, expliquer le fonctionnement de la CPAM avec les recours possibles : recours amiable, aides individuelles en sus des prestations légales, rôle du service social ... J'ai relayé, aussi, des actions nationales, comme par exemple, avec la FNATH et le CISS, visant à réduire les dépassements d'honoraires ou les refus de soins. En 2010, on se préoccupera de la démographie médicale.

### La loi HPST, quelle est votre position de représentant familial ?

Cette loi sur la santé a fait l'objet de polémique, notamment, parce qu'elle semblait ouvrir la porte à la privatisation. Maintenant qu'elle est applicable, il faut faire en sorte qu'elle soit le plus utile possible aux assurés sociaux.
Pour l'essentiel c'est une loi d'organisation qui fait le pari qu'en régionalisant, avec les Agences Régionales de Santé, la politique de la santé sera plus efficace.
A l'hôpital, la loi instaure une nouvelle gouvernance en renforçant les pouvoirs du directeur qui devra composer avec le "pouvoir médical".
Les usagers auront toujours leur mot à dire et on ne peut qu'encourager les membres des associations familiales à prendre toute leur place dans les structures hospitalières. Il y a aussi une logique de territoire dans la loi qui mérite réflexion.
La qualité des prestations est recherchée à travers certaines actions de prévention, l'interdiction des dépassements d'honoraires en cas d'urgence, une meilleure organisation de la médecine de premier recours afin de faciliter le travail des services d'urgence, une gestion plus globalisée des lits d'hôpitaux, etc.
Un grand nombre de décrets sont attendus qui permettront de comprendre comment la loi sera appliquée concrètement.

Union
Départementale des
Associations
Familiales
de la loire

JE, TU, IL REPRESENTE

# C'est reparti pour la commission sociale !

*Après un an et demi de temps d'arrêt, la commission sociale retrouve un nouvel élan avec pour responsable : Michel MARCON, administrateur et représentant CPAM à Saint Etienne. Un départ sur les chapeaux de roues avec comme angle d'attaque, le chômage des jeunes.*

## Michel MARCON, pouvez-vous nous rappeler votre fonction au sein de l'UDAF ?

Je suis membre du Conseil d'administration désigné par le CDAFAL, (plus simplement «Familles laïques») et c'est le CA qui m'a proposé d'animer la commission sociale.
Les commissions de l'UDAF sont des lieux de réflexion, d'échange sur les questions familiales de tous ordres.

## En quelques mots, pouvez-vous nous parler de la commission sociale et de votre rôle de responsable ?

Le social, c'est tout l'environnement des familles, au sens large, qui doit les aider à mieux vivre : prestations sociales, lutte contre la pauvreté, dépendance ... C'est aussi la santé à travers la couverture maladie et ses restrictions, le handicap, les pensions de réversions et les retraites. Ces deux derniers thèmes ont d'ailleurs été traités lors d'une commission commune qui regroupe les différentes commissions particulières.
A mon sens, le responsable d'une commission a la charge d'animer la discussion et de favoriser l'expression des participants. En amont, il doit préparer le débat en amenant la documentation ou en trouvant des intervenants extérieurs (ou bien interne en profitant des compétences existantes). Si une action peut être envisagée, il fait une proposition aux instances.

## Actuellement, vous travaillez sur le chômage des jeunes, des actions vont-elles déboucher de cette commission ?

Le chômage des jeunes, dans le département, a connu une croissance nettement supérieure au reste de la population, déjà fortement touchée par la crise. La commission a considéré que le chômage des jeunes avait une incidence familiale sérieuse. Nous avons donc approfondi la question en échangeant, notamment, avec le directeur de la mission locale de Saint Etienne, structure chargée de l'insertion des jeunes de moins de 25 ans. Cette réflexion a abouti à la rédaction d'une lettre au Préfet, aux partenaires sociaux et à la presse pour les informer de la position de l'UDAF sur ce thème. Ces courriers ont, bien évidemment, été validés en amont par le Bureau de l'UDAF.

## Quelles sont les autres problématiques qui seront traitées par la commission sociale au cours de l'année ?

Il me semble qu'il faut partir de l'attente des participants, tout en suivant les questions importantes. En novembre, on aura fait le point sur le RSA en essayant de mieux comprendre la complexité du dispositif et les raisons d'un début plus que laborieux. Ensuite, on pourra traiter de la dépendance, sans doute revenir sur la question des retraites avec la réforme en préparation pour 2010, voir les suites de la loi sur la santé, HPST. Mais le programme se discutera en commission...

Photo : Romy VERDUN

## MEMO

### Charte des représentants

La charte des représentants est un contrat d'engagement réciproque entre les représentants et l'UDAF. Elle fixe les droits et devoirs de chacun dans un souci de confiance et de clarté.
La signature de cette charte est obligatoire.
Vous en trouverez un exemplaire dans cette lettre des représentants.

## MEMO

### Les formations UNAFOR

Un catalogue de formations UNAFOR vous est proposé pour l'année 2010. Elles auront toutes lieu au sein de l'UDAF 69.
Ces formations sont mises en place pour vous afin de vous perfectionner dans vos représentations.
Ces formations sont totalement gratuites : un covoiturage peut être organisé pour vous en faciliter l'accès.
Vous trouverez un exemplaire du catalogue dans cette lettre des représentants. Merci de vous inscrire au plus vite !

## AGENDA

**Janvier**
**22 et 23 janvier 2010 :**
Formation «comprendre les documents comptables»

**Février**
**5 et 6 février 2010 :**
Formation «savoir argumenter»

**Mars**
**5 et 6 mars 2010 :**
Formation «prendre la parole et participer activement aux réunions»

**Avril**
**9 et 10 avril 2010 :**
Formation «animer et réussir une formation»

**Mai**
**29 mai :**
Assemblée Générale

**Novembre**
**19 et 20 novembre 2010 :**
Formation «prendre des notes et rendre compte»

# Pour un logement social accessible à toutes les familles !

*Dans un contexte de crise, le taux d'effort des familles pour se loger est particulièrement aggravé. Alertés, l'UNAF et l'UDAF de la Loire, au coeur de leur mission de défense des familles, lancent un appel auprès des acteurs du logement social...*

### Des familles fragilisées !

Les familles vivent de plein fouet la crise, plus particulièrement les familles nombreuses, les familles monoparentales et les jeunes familles. Dans ce contexte, les familles ont de plus en plus de mal à se loger et les dépenses liées aux charges sont devenues incontrôlables. Une hausse de 70% des demandes d'aide a été constatée dans le Gier et l'Ondaine. Ces demandes ne sont pas liées spécialement aux loyers, mais surtout aux charges.
Le logement social permet l'accès et le maintien dans le logement pour TOUS.
Dans la Loire, une famille sur six habite un logement social.

### Une demande exceptionnelle

Dans ce contexte particulier, l'UNAF et l'UDAF de la Loire, exceptionnellement et solennellement, ont demandé aux acteurs du logement social, non pas un gel des loyers, car le mot porte en lui une symbolique d'immobilisme, mais de ne pas augmenter, ou seulement de façon infime, les loyers en 2010. Ce choix doit s'inscrire dans une volonté, dans une démarche solidaire, le tout orchestré dans une communication qui reprend les valeurs fondamentales du logement social. Ce serait un signe et un acte fort du mouvement HLM envers les familles.

Le Président de l'UDAF de la Loire parle du logement social sur TL7 : www.udaf42.org

Source : UNAF et PDAPLPD

Union
Départementale des
Associations
Familiales

de la loire

# Encore plus d'infos sur www.udaf42.org

## Prises de positions de l'UNAF

* **Lutte contre le surendettement : oui au répertoire des crédits et à l'accompagnement des personnes endettées,** 4 décembre 2009

* **Le site PedaGoJeux.fr s'enrichit d'une nouvelle rubrique consacrée aux jeux vidéo les plus polémiques,** 25 novembre 2009

* **Projet de loi de Finances 2010 : Hausse d'impôts pour les veuves et veufs : l'UNAF dénonce une mesure injuste,** 22 octobre 2009

Photo : Romy VERDUN

## A la « une » sur www.udaf42.org

* L'UDAF de la Loire parle du logement social sur TL7

* Droit au logement opposable : mode d'emploi

* Pour une bonne qualité de l'air chez soi

* LOGEMENT : 9 mesures clés pour 2009

## Pour tout renseignement, elles sont à votre écoute

Monique BERTHET au 04 77 43 24 78

Eva TROJANOWSKI au 04 77 43 24 70

## L'UDAF de la Loire

est un organisme d'utilité publique créé en 1945, chargé de représenter officiellement l'ensemble des familles du département, et de défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Nous sommes constitués d'Associations Familiales rattachées à 6 Mouvements à buts généraux, 9 Mouvements à buts spécifiques et ces membres associés.

### Action familiale :

Elle est au cœur de l'action politique pour l'intérêt des familles auprès des pouvoirs publics par le biais de projets sur différentes thématiques : social, psychologique...

- 12 085 familles adhérentes
- 115 associations
- environ 400 représentants

### Services sociaux :

Les différentes mesures (AGBF, MAJ, tutelles et curatelles, rétablissements personnels, accompagnement des bénéficiaires du RSA...) sont gérées par nos services sociaux.

- 111 salariés / 27 administrateurs
- 2200 mesures

Lettre des représentants

Journal des représentants familiaux de la Loire

Photo : un merci tout particulier à la petite Romy VERDUN (photo en 1ère de couv.)

**Directeur de la publication :**
Jérôme TARDY - Benoît WATEAU

**Comite de rédaction :**
Eva TROJANOWSKI

UDAF de la Loire
7 place Jacquard, 42000 ST-ETIENNE
Tel : 04.77.43.24.69 / Fax : 04.77.41.55.49
Courriel : udaf42@udaf42.unaf.fr
www.udaf42.org